



Réuni en séance le 30 septembre 2013, en présence de 41 membres, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

1. Il accepte, par 30 voix pour, 6 abstentions et 4 contre, le postulat d'intégration de critères de développement durable dans les marchés publics
2. Il accepte par 36 voix pour, 3 abstentions et 1 contre, le postulat de valorisation de l'abbaye et ses environs
3. Il accepte par 34 voix pour et 6 abstentions, le postulat de réaménagement de la place Centrale du Châble et la création d'une zone de rencontre
4. Il accepte par 39 voix pour et 1 abstention le crédit complémentaire pour la création de WC publics sur la place de l'Ermitage à Verbier, pour un montant total de CHF 105'000.-
5. Il accepte par 29 voix pour, 8 abstentions et 3 contre le crédit complémentaire pour les aménagements extérieurs (passage piéton et éclairage) de l'église au Châble, pour un montant total de CHF 41'000.-
6. Il accepte à l'unanimité le crédit complémentaire nécessaire aux études du réseau OQE – Ordonnance sur la Qualité Ecologique, pour un montant total de CHF 70'000.-

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 13 décembre 2013

Fait à Bagnes, le 14 octobre 2013

Le Conseil Général